



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Aménagement d'un itinéraire cyclable : Le Manoir - Pitres - barrage de Poses sur les communes de Le Manoir, Pitres et Amfreville-sous-les-Monts

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Communauté d'agglomération Seine Eure

Raison sociale

N° SIRET

2 0 0 0 8 9 4 5 6 0 0 0 1 2

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Leroy

Prénom(s)

Bernard

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6.c) Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km.	Le projet consiste en la réalisation d'un itinéraire cyclable de 2,752 km, afin de mailler le territoire en mobilité douce. Le projet aura des impacts temporaires au cours de la phase travaux et aura des impacts bénéfiques en phase d'exploitation : diminution de la part modale de la voiture, réduction des GES, effets bénéfiques sur la santé et le pouvoir d'achat des usagers.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en un itinéraire cyclable reliant le centre de la commune de Le Manoir jusqu'au barrage de Poses de 2,752 km. Le projet reliera les équipements sportifs de la commune de Pitres.

Aucun travaux de démolition n'est prévu et aucun travaux ne sera effectué sur le pont piéton-cycle existant du franchissement de l'Andelle ni sur la passerelle existante du barrage de Poses au dessus de la Seine.

Le projet est réalisé au niveau du terrain naturel. Il est réalisé sur :

- voiries existantes : 777 ml (fermée à la circulation VL/PL pour la qualifier de voie verte ou traitée en voie partagée)
- chemins existants agricoles ou chemins de halage : 1 034 ml (sera qualifiée de voie verte)
- terrains agricoles ou enherbés : structure à créer : 941 ml (sera qualifiée de voie verte)

Ainsi deux typologies de cheminements existeront sur l'itinéraire : Voie verte (2 242 ml) et Voie partagée (510 ml)
Le revêtement de la voie verte sera en enrobé.

La gestion des eaux de ruissellement se fait par infiltration de part et d'autre de la voie verte créer.

Une étude écologique a été réalisée sur la période 2021 / 2023 avec des inventaires faune flore sur l'ensemble des variantes de tracé étudié. Le tracé retenu à l'issue des études préliminaires a un linéaire plus réduit que le linéaire initial et a été adapté aux enjeux écologiques. Il aura un impact résiduel faible sur les écosystèmes.

cf. ANNEXE 5 - Descriptif et plans du projet et ANNEXE 10 Etude faune flore habitat zone humide Natura 2000

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs globaux du projet sont les suivants :

- Développement de l'usage du vélo du quotidien afin de réduire la part modale de la voiture et ainsi de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'avoir un effet bénéfique sur la santé et le pouvoir d'achat des usagers ;
- Développer un réseau de liaisons cyclables entre les communes du territoire afin de relier les centres urbains, de desservir les pôles d'emplois, les gares et les principaux équipements et services.

Les objectifs particuliers sont :

- Assurer une liaison sécurisée entre Le Manoir, Pitres et le barrage de Pose et de permettre aux habitants et salariés du nord de la Seine (rive droite) de rejoindre les liaisons cyclables existantes en rive gauche de la Seine qui mène => à la gare de Val de Reuil ; => aux centres urbains et zones d'activités de Val de Reuil et Louviers (près de 10 000 salariés) ; => à la base de loisirs de Léry Poses (biotropica et activités de loisirs fréquentées par les centres aérés et les écoles) et à l'itinéraire d'intérêt national de la Seine à Vélo.
- Constituer un itinéraire local pour permettre aux habitants de Le Manoir et du quartier St Martin de Pitres de relier les équipements sportifs (stade et terrains de tennis) de la commune de Pitres
- Assurer une liaison vers Alizay et la gare de Pont de l'Arche via des futurs aménagements cyclables prévus en voies partagées ou transformation de voirie existante en voie verte. cf. ANNEXE 8 - Justification du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Description des travaux : cf. ANNEXE 5 - Descriptif et plans du projet / Durée du chantier : 4 mois
Les travaux de terrassement concerne uniquement les sections à créer ou sur chemin existants soit 1975 ml. Selon la configuration des sections (sur chemins existants de halage ou agricole ou à créer), les travaux de structures de la voie verte seront différents (cf ci-dessous) ; La couche d'enrobé sera réalisée sur 5 cm d'épaisseur.

- VV sur structure à créer
 - > structure : GNT et géotextile
 - > fond de forme : fond de fouille terrassement
- VV sur structure existante :
 - > rabotage du revêtement existant
 - > structure et fond de forme : existant
- VV sur structure agricole :
 - > structure : GNT et géotextile
 - > fond de forme : purge

Les travaux comprennent également la pose de la signalisation horizontale et verticale et la pose de mobilier (barrières d'accès, potelets).

Dans le cadre des mesures de réduction écologiques, les engagements du maître d'ouvrage sont :

- plantation d'un linéaire de haies multistarifiées sur 350 ml de 5 m de large (section n°6 de l'aménagement)
- respect du calendrier de sensibilité des espèces, limitation et adaptation des emprises de travaux, dispositif de limitation des nuisances lumineuses envers la faune.
- mesures liés aux espèces exotiques envahissantes

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, les interventions consisteront à l'entretien de l'aménagement : remise en peinture des marquages horizontaux, entretien des panneaux de signalisation (nettoyage, remplacement si besoin), gestion écologique des habitats proche du projet (cf ci-dessous), mesures liés aux espèces exotiques envahissantes (page 161 du rapport écologique)

Les mesures de gestion écologiques des habitats proche du projet (page 166 et suivantes du rapport écologique) concernent :

- la Fiche sableuse et les fourrés rudéralisées,
- la haie multistarifiée plantée dans le cadre du projet
- le talus au nord du sentier agricole favorable au Lézard vert

Pour rappel : le tracé retenu a été adapté aux enjeux écologiques permettant l'évitement d'habitats à enjeux.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier loi sur l'eau

Declaration préalable (site insuit)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Linéaire total	2 752 ml
- Part de l'itinéraire en voie partagée	510 ml
- Part de l'itinéraire en voie verte	2 137 ml
Largeur	3 m (sauf sur 105 ml : resserrement à 2,5 m / 1,5 m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Le Manoir, Pitres, Amfreville sous les Monts

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUiH Seine Eure Agglo, approuvé le 28/11/2019. Les zones concernés sont des zones urbaines, agricoles et naturelles.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf carte en ANNEXE 9 - Milieu naturel Le projet est localisé à proximité d'une ZNIEFF de type 2 (Ile et berges de la Seine) mais se situe à l'extérieur du zonage et seul les extrémités du projet sont proches. L'extrémité Est est sur route existante sans travaux (voie partagée) et l'extrémité Ouest est sur chemin de halage existant (mesure d'évitement : cf étude écologique en annexe 10).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf ANNEXE 9 Milieu Naturel. Le projet est situé à proximité d'une zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) de la boucle de Poses et de Muids. Le tracé choisi permet d'éviter le passage en bordure de la ZICO (mesure d'évitement). De plus, le projet est situé à proximité de terrains acquis pour le conservatoire des espaces naturels, à 370 m au Nord-Est du tracé après le franchissement de l'Andelle. Le projet n'est pas de nature à affecter ces terrains.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de l'Eure (3ème échéance) a été approuvé le 16 novembre 2020. Les communes du projet ne sont pas concernées par le PPBE de l'Eure, mais elles sont concernées par la carte de bruit stratégique pour plusieurs RD : RD321, RD77, RD6015. Le projet est en accord avec les objectifs et mesures de résorption du bruit ainsi que le programme d'action et de prévention ou réduction prévus en 2024, car il contribue au développement des circulations douces.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extrémité Est du tracé est concerné par le périmètre de protection d'un monument historique inscrit du Château de Canteloup. Le projet est en voie partagée dans cette zone sur voirie existante qui ne nécessite pas de travaux. cf ANNEXE 12 - Milieu humain (patrimoine et loisirs)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf ANNEXE 10 Etude faune flore habitat zone humide Natura 2000 Les zones humides ont été localisées selon les critères floristiques et pédologiques. L'étude de zone humide a conclu que le projet n'avait pas d'impact sur les zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toute les parties créées le sont au niveau du terrain naturel. cf ANNEXE 12 - Milieu humain (risques naturels page 2 et 3)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI de la boucle de Poses a été approuvé le 20/12/2002. PPRI de l'Andelle approuvé le 7 juillet 2020. Les aménagement cyclables sont autorisés dans les zones traversées si une étude hydraulique justifie la non aggravation des crues et l'efficacité des mesures.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par cette rubrique car il n'y a pas de site BASOL ou BASIAS au sein de la zone d'étude. ANNEXE 12 - Milieu humain (risques technologiques)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le site Sigessn, les communes de la zone d'étude ne sont pas concernées par une zone de répartition des eaux. Or le territoire est situé sur la masse d'eau de l'Albein-néocomien captif qui est situé dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ARS n'identifie pas de captage d'alimentation en eau potable au niveau des communes de la zone d'étude.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse le site inscrit des falaises de l'Andelle et de la Seine, sur un tracé ne nécessitant pas de travaux en grande partie car sur voirie existante (voie partagée). Seul 250 ml est réalisé en site propre dans la zone (sur une zone d'activité abandonnée). L'architecte des bâtiments sera sollicité sur le projet. ANNEXE 12 - Milieu humain (patrimoine et loisirs)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet passe en bordure d'un site Natura 2000 : îles et berges de la Seine. L'étude d'incidence Natura 2000 est un chapitre de l'étude faune flore joint en ANNEXE 10 page 137 et suivantes. Elle conclue que le projet n'aura pas d'incidence potentielle significative sur les espèces floristiques et faunistiques communautaires. cf cartographie également en ANNEXE 9 - Milieu Naturel
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun travaux de démolition étant prévu, le projet ne sera donc pas excédentaire en matériaux. Le projet sera certainement excédentaire en matériaux organiques du aux travaux de terrassement pour la réalisation des banquettes de gazon, la reprise des sections existantes sur chemins agricoles et des sections en site propre à créer. Le projet prévoit de décaisser et de recharger à l'identique. Les déblais éventuellement inutilisés seront redirigés vers les filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un équilibre déblais/remblais sera recherché. A noter que la piste sera réalisée au niveau du terrain naturel. Le projet prévoit de décaisser et de recharger à l'identique.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la réalisation de la structure et des enrobés, il sera nécessaire d'importer des matériaux.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude écologique (joint en ANNEXE 10) conclue en page 172 que le projet après évitement et réduction aura un impact résiduel faible sur les écosystèmes présents. Le projet ne porte pas atteinte ni sur les zonages ni sur les continuités écologiques au niveau régional ni sur les zones humides. Aucune mesure compensatoire n'est à prévoir pour ce projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude d'incidence Natura 2000 est un chapitre de l'étude faune flore joint en ANNEXE 10 page 137 et suivantes. Elle conclue que le projet n'aura pas d'incidence potentielle significative sur les espèces floristiques et faunistiques communautaires. cf cartographie également en ANNEXE 9 - Milieu Naturel
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en majorité sur de l'existant : chemin existant et voirie existante. Cependant des parcelles agricoles seront impactées par le projet (environ 3 266 m ² de parcelles agricoles impactées, hors chemin agricole). Les chemins agricoles aménagés pour la voie verte resteront accessibles aux exploitants agricoles. Le projet passe également au sein de l'emprise des équipements sportifs de la commune de Pitres afin de les desservir : le projet longera ces équipements sportifs sur une zone enherbée.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques. Aucune ICPE (non Seveso) et aucun PPRT ne sont situés à proximité immédiate du projet. ANNEXE 12 - Milieu humain (risques technologiques)
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes sont concernées par les PPRI de la boucle de Poses et de l'Andelle. Le projet concerne les zones vertes et bleue des PPRI. Les aménagement cyclables y sont autorisés si une étude hydraulique justifie la non aggravation des crues et l'efficacité des mesures. Le projet est réalisé au niveau du terrain naturel au droit de ces zonages. Le projet sera soumis à la DDT pour avis ANNEXE 12 - Milieu humain (risques naturels)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise la création d'un aménagement cyclable donc il n'engendrera pas de risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux le projet engendrera des déplacements liées aux engins de chantier, cela ne sera que temporaire. En phase d'exploitation, le projet a pour objectif de développer l'usage des modes doux et de diminuer la part modale de la voiture.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet sera source de bruit lié aux travaux. Le projet permettra de diminuer le bruit sur les routes par diminution de la part modale de la voiture, source de nuisance sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas la création d'activité pouvant entraîner des nuisances olfactives. Il pourra cependant en occasionner en phase chantier mais ces incidences ne sont pas notables.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, des vibrations pourront être engendrées par le travail des engins de chantiers, cela ne sera que temporaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoyant pas la mise en place d'éclairage, il n'y aura pas d'émissions lumineuses et aucun travaux ne sera effectué de nuit, donc aucun éclairage ne sera nécessaire en phase chantier.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas concerné par des émissions lumineuses autres que celles déjà existantes (stade, ...).
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera des rejets d'eaux pluviales. Ces eaux seront gérées par infiltration dans des banquettes de gazon de 1,50 m de part et d'autre de la voie.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas nature à engendrer des effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les déchets générés seront évacués vers les filières de traitement adaptées (en fonction de leur typologie). Le projet étant l'aménagement d'une voie verte, il engendrera la production de déchets non dangereux de type : déchets des ménages. Cela comprend les typologies suivantes : carton, plastique. Une halte repos avec poubelle est existante à l'extrémité du projet sur la commune de Le Manoir. Une équipe d'entretien dédié au voie verte s'occupe de la propreté de l'aménagement cyclable.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de part sa nature n'est pas susceptible de porté atteinte au patrimoine. L'architecte des bâtiment de France et le service régional de l'archéologie seront consultés. Le projet tient compte du patrimoine paysager en évitant d'impacter la ripisylve et en prévoyant un enrobé clair sur les secteurs le permettant. ANNEXE 12 - Milieu humain (patrimoine et loisirs)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant situé en partie en zone agricole, il engendrera un impact sur une parcelle agricole (surface concernée hors chemin agricole : 3 266 m ² de parcelle de blé tendre) Les chemins agricoles aménagées pour la voie verte resteront accessibles aux exploitants agricole. ANNEXE 12 - Milieu humain (urbanisme)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures et les caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont les suivantes :

- Évitement des milieux naturels à enjeux : cf ANNEXE 10 Etude faune flore Zone humide Natura 2000
- plantation d'un linéaire de haies multistarifiées sur 350 ml de 5 m de large (section n°6 de l'aménagement)
- mesures de gestion écologiques des habitats proche du projet (page 166 et suivantes du rapport écologique) concernant : la Fiche sableuse et les fourrés rudéralisées, la haie multistarifiée plantée dans le cadre du projet, le talus au nord du sentier agricole favorable au Lézard vert
- Évitement d'une majorité du GR (choix de laisser les piétons sur une voie propre à eux afin de pérenniser les circulations, tracé permettant de mettre en sécurité 270 ml de GR actuellement sur voirie routière) ;
- Réduction de l'impact sur la zone inondable du PPRI en passant par la variante Nord;
- Portion du tracé ne nécessitant pas de travaux, utilisation d'une voie existante ;
- Tracé en grande partie sur chemin existant ou route existante.
- Les eaux pluviales seront infiltrées via des banquettes de gazon de 1,50 m ;
- Évacuation des éventuelles déblais restant vers les filières adaptées ;
- Réalisation d'un enrobé clair dans les secteurs le permettant;
- Travaux de jour et respectant le calendrier des périodes favorables de reproduction des espèces présentes ;
- Phase chantier : il n'y aura aucun passage, ni d'aire de stockage au niveau de milieu sensible, tel que les zones humides, le site Natura 2000 et les zones inondables du PPRI ;
- Les chemins agricoles aménagés pour la voie verte resteront accessibles aux exploitants agricole.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet a pour objectif la création d'un itinéraire cyclable du quotidien, ses incidences sont positives sur l'environnement, la santé humaine et sur les riverains qui pourront profiter pleinement de cet aménagement. Cet itinéraire permettra de desservir le quartier Saint Martin et les terrains sportifs au Sud de Pitres. Les incidences négatives du projet ont été identifiées et prises en compte par la mise en place de mesures d'évitement et de réduction qui permettent un impact négatif résiduel du projet sur l'environnement. Ainsi, au regard des informations présentes dans le cas par cas, le projet ne nécessite pas une évaluation environnementale à la vue de la mise en place de la démarche ERC.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	ANNEXE 8 - Justificatif du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2	ANNEXE 9 - Milieu naturel	<input checked="" type="checkbox"/>
3	ANNEXE 10 - ETUDE FAUNE FLORE HABITAT ZH	<input checked="" type="checkbox"/>
4	ANNEXE 11- Atlas cartographique	<input checked="" type="checkbox"/>
5	ANNEXE 12 - Milieu humain	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Theodin Peinaud

Prénom Isabelle

Qualité du signataire Directrice Générale des Services Techniques

À Louviers

Fait le 23/02/2024



Par délégation,
La Directrice Générale des Services Techniques
Signature du (des) demandeur(s)

ISABELLE THEODIN-PEINAUD

